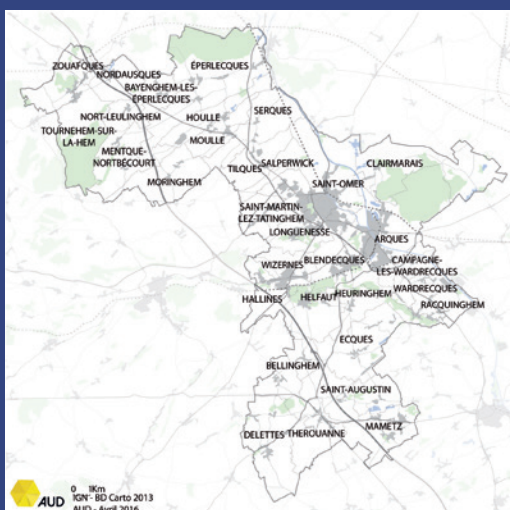


VOUS ÊTES CHANCEUX !

Dans le cadre des dispositifs mis en place par la Communauté d'Agglomération du Pays de Saint-Omer ou le Département du Pas-de-Calais, toutes les actions éducatives proposées sont gratuites !

POUR CELA, SEULEMENT DEUX CONDITIONS À REMPLIR :



Périmètre du Pays d'art et d'histoire
de Saint-Omer

1. Être :

- une école publique du territoire labellisé « Pays d'art et d'histoire de Saint-Omer »,
- un collège public du Bassin Audomarois-Calais.

2. Participer aux animations dans le cadre :

- d'un projet pédagogique porté par l'établissement,
- d'un projet de valorisation du patrimoine porté par les collectivités,
- d'une manifestation d'envergure (ex : Commémorations, Fête de la science, Journées des espaces fortifiés, Journées européennes de l'archéologie, Journées européennes du patrimoine, Journées nationales de l'architecture, etc.).